



N°2025-02-40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025
CONVOCAION DU 11 AVRIL 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	16
- Représentés	5
- Absents et excusés :	2
- Votants	21

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit avril, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Eloïse BOUTIN, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Jean-Yves LAIGLE, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Mylène FAJFER, Reynald EPIÉ, Marie-Françoise DION, Roland BATAILLE, Arnaud BECHENNEC.

Étaient représentés :

Claude TILLY donne pouvoir à Jean-Yves LAIGLE, Muriel SALEMBIER donne pouvoir à Reynald EPIÉ, Catherine LEROY donne pouvoir à Gilles LAURENT, Eric SCHMITLIN donne pouvoir à Laurence BRETON, Antoine CHIFFOLEAU donne pouvoir à Alain GUILLON.

Étaient absents et excusés : Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT D'HEBERGEMENT A TITRE GRACIEUX

Par délibération n°2024-05-65 prise par le conseil municipal réuni en séance le 21 juin 2024, il avait été décidé de mettre à disposition temporaire et à titre gratuit du docteur en médecine Alain PALOMBA une chambre meublée sise au 33, rue Georges Clemenceau à la Bernerie-en-Retz.

Cette mise à disposition temporaire était consentie pour une année, à compter du 1^{er} juillet 2024. Après avoir pris attache avec le docteur en médecine Alain PALOMBA, il s'avère que celui-ci, dans le cadre de son activité professionnelle, renouvelle sa demande de pouvoir bénéficier d'une chambre meublée à la Bernerie-en-Retz.

Compte-tenu de l'éloignement géographique de son lieu de résidence, il est proposé de reconduire, pour une année à compter du 1^{er} juillet 2025, la mise à disposition temporaire et à titre gratuit de la chambre meublée sise au 33, rue Georges Clemenceau à la Bernerie-en-Retz.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 15 avril 2025,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées et par 21 voix pour

- APPROUVE la reconduction de la mise à disposition à titre gracieux, d'une chambre meublée, pour un an,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt à usage ou commodat et toutes pièces y afférentes.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,

Le 22 avril 2025,

La secrétaire de séance,
Pascale BARDOU



Le maire,
Jacques PRIEUR



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr